



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision n° 2021-15 du 6 septembre 2021 portant nomination de membres de la commission des expertises sanitaires au sein de l'Institut national du cancer

*Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-1,
Vu le décret du 27 juin 2016 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer,
Vu la convention constitutive de l'Institut national du cancer approuvée par arrêté interministériel en date du 29 décembre 2019,
Vu l'article 28 du règlement intérieur de l'Institut du 09 mars 2021,*

**LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER
DECIDE**

Article 1er

En application de l'article 28 du règlement intérieur de l'Institut, sont membres de la commission des expertises :

- pour la Direction des recommandations et du médicament :
 - madame Marianne DUPERRAY, Directrice et Responsable du département Médicament
- pour le Pôle santé publique et soins :
 - monsieur Jean-Baptiste MERIC, Directeur
 - monsieur Frédéric de BELS, Responsable du département Prévention
- pour le Pôle recherche et innovation :
 - monsieur Alain EYCHENE, Directeur
 - monsieur Guy-Robert AULELEY, Directeur adjoint
 - monsieur Jérôme FOUCAUD, Responsable du département Recherche sciences humaines et sociales, santé publique et épidémiologie
 - madame Laetitia GAMBOTTI, Responsable du département Recherche clinique
 - madame Sophie LE RICOUSSE, Responsable du département Recherche en biologie, transfert et innovation
- pour la Direction de l'observation des sciences des données et de l'évaluation :
 - monsieur Philippe-Jean BOUSQUET, Directeur
 - monsieur Lionel LAFAY-PERROUD, Responsable du département Observation et documentation.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa signature. Elle est publiée au Registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait le 6 septembre 2021

En 2 exemplaires

Signée

Le Président
Norbert IFRAH